

ANNEXE 1 : Objectifs et actions du Projet Sportif Fédéral FFCO éligibles au financement – Année 2026

AXES STRATEGIQUES	AXES DU PROJET	ACTIONS	STRUCTURES ELIGIBLES			COMMENTAIRES / PRECISIONS
			Clubs	Comités	Ligues	
ORIENTATION 1 : DIVERSIFICATION DE L' OFFRE DE PRATIQUE	Fidéliser les licenciés et attirer les néophytes	1.1 - Soutenir les organisations innovantes en proposant une stratégie d'accueil des néophytes	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux manifestations innovantes de promotion de la CO « grand public » proposant des formats de course nouveaux, adaptés au contexte local et visant à faciliter l'accessibilité et la découverte de notre sport : trail orientation, rogaine, ... Soutien aux manifestations de CO urbaines : challenges locaux sur des sites proches des bassins de vie ; LD en ville ou parc, randonnées d'orientation urbaines, ... Ces actions de promotion devront présenter les moyens prévus et à mettre en œuvre pour accueillir de façon qualitative les néophytes non-licenciés.
	Développer l'activité pour les jeunes	1.2 - Aider au développement des écoles de CO : création de nouvelles écoles de CO, dynamisation d'écoles existantes	X	(X)		<p>Éligibilité : Toute école de CO créée en année N-1 ou année en cours. Pour les écoles de CO ayant 2 ans d'existence : uniquement écoles de CO homologuées ou labellisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Subvention attribuée au regard du cahier des charges fédéral -> Préciser impérativement les éléments listés en annexe 2.2. Aide aux clubs ou comités organisant des entraînements communs afin d'avoir un groupe de jeunes suffisamment importants. Soutien aux clubs formateurs alimentant les groupes ligue et Groupe France -18 ans avec obligation d'avoir un lien et une continuité entre club formateur et groupe ligue (à décrire dans la demande de subvention). Soutien au développement de la CO à VTT/Ski au sein des écoles de CO. Sont exclus du financement : achat de type vestimentaire, véhicules, barnums, ...
		1.3 - Promouvoir et soutenir les manifestations ciblées sur les jeunes de tout âge	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux actions structurantes, hors temps scolaire, dont celles menées en partenariat avec les fédérations scolaires (UNSS, USEP, UGSEL). Organisation d'actions dans le cadre de la Semaine Mondiale de l'Orientation (WOW). Organisation des sessions de passage de balises de couleur dans le respect du cahier des charges fédéral.
		1.4 - Soutenir le perfectionnement et la détection des jeunes avec comme objectif de passer d'une pratique compétitive loisir à une pratique compétitive intensive	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en place des stages de perfectionnement pour les jeunes en CO pédestre : organisation des RDE et structuration des groupes ligues -> Préciser impérativement les éléments listés en annexe 2.2. Soutien à la mise en place des stages de perfectionnement pour les jeunes en CO à VTT/Ski avec possibilité de mutualisation inter-ligues (à décrire dans le dossier déposé). Soutien aux clubs ou comités supports de sections sports-études identifiés formellement par la FFCO et l'Education Nationale.



AXES STRATEGIQUES	AXES DU PROJET	ACTIONS	STRUCTURES ELIGIBLES			COMMENTAIRES / PRECISIONS
			Clubs	Comités	Ligues	
ORIENTATION 2 : STRUCTURATION TERRITORIALE	Développer un maillage territorial permettant, en tout lieu, de rayonner du club vers la ligue	2.1 - Promouvoir les sites de pratique d'orientation sportif et de loisir	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la cartographie de proximité permettant une meilleure accessibilité à la pratique sportive (y compris cartes SPO), notamment dans les territoires carencés -> Préciser impérativement les éléments listés en annexe 2.2. Soutien à l'animation des espaces permanents d'orientation par l'organisation d'évènements « grand public » ou en valorisant cet équipement sportif lors d'actions organisées par un partenaire.
		2.2 - Cartographier ou mettre à jour des espaces de pratique ainsi que les modalités d'utilisation	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la création de nouvelles cartes de qualité et aux mises à jour avec priorité prioritairement dans les territoires carencés (ou à proximité). Mise à jour qualitative de cartes existantes aux spécifications IOF en vigueur avec priorité prioritairement dans les territoires carencés (ou à proximité). -> Préciser impérativement les éléments listés en annexe 2.2 Sont exclus du financement PSF les projets de cartographie retenus comme « haut-niveau » par la FFCO/DTN.
		2.3 - Promouvoir la création de nouveaux clubs, notamment dans les territoires carencés	X	X	X	Notamment par le développement de sections (antenne de club...); mutualisation de moyens. Sont exclus du financement : achat de type vestimentaire, véhicules, barnums, ...
ORIENTATION 3 : FORMATION FEDERALE	Améliorer le niveau de compétences des bénévoles dans tous les domaines de la CO	3.1 - Favoriser l'accès aux formations initiales de niveau régional, notamment pour les femmes, tant dans les domaines de l'animation que de l'expertise de la FFCO			X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en œuvre des formations fédérales de niveau régional dans toutes les disciplines. Aide aux déplacements nécessaires des TR, CCR et DAR stagiaires et CCR ou DAR évaluateurs pour la réalisation de leur mission -> Préciser impérativement les éléments listés en annexe 2.2
		3.2 - Construire et organiser des séminaires de formation continue selon un planning défini avec le calendrier des compétitions			X	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en place des actions de formation continue annuelles ; de séminaires ; de journées thématiques à destination des : <ul style="list-style-type: none"> Organisateurs de manifestation pour identifier les éléments-clés afin que les licenciés et non-licenciés participants soient réellement satisfaits = échanges de bonnes pratiques ; Traceurs et experts régionaux pour améliorer la qualité des organisations (échange des bonnes pratiques, propositions d'évolution des contenus de formation, rappels réglementaires, etc.) ; Educateurs (animateur et moniteur) pour améliorer la qualité de l'encadrement au sein des clubs et des groupes ligue. -> Préciser impérativement les éléments listés en annexe 2.2
		3.3 - Favoriser la mutualisation entre ligues des formations et/ou séminaires régionaux			X	Soutien à la mise en place des actions de formation initiale ou continue mutualisées entre ligues



	ACTIONS	STRUCTURES ELIGIBLES			COMMENTAIRES / PRECISIONS
		Clubs	Comités	Ligues	
AXES TRANSVERSAUX ET PRIORITAIRES	Féminiser la FFCO tant chez les pratiquants que chez les dirigeants, l'encadrement, l'expertise -> AXE PRIORITAIRE POUR LA FFCO DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE SUBVENTION PSF	X	X	X	Soutien aux projets de féminisation : actions visant à fidéliser, valoriser et/ou recruter de nouvelles licenciées, encadrantes et dirigeantes (exemples : stages réservés aux féminines dans un club, politique de tarification, garderie sur les évènements, atelier découverte pour les mères de familles en parallèle des séances écoles de CO, valorisation des féminines dans les écoles de CO ou les groupes ligues...)
	Développer des actions en faveur des personnes éloignées de la pratique	X	X	X	Soutien aux actions permettant de : <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible la pratique sportive pour les publics les plus éloignés (notamment les jeunes, les personnes en situation de précarité, les personnes sous-main de justice, etc.), • Mettre en lumière des actions structurantes développées prioritairement dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les Cités éducatives ou en zones rurales (ZRR et communes en CRTE Rural), • Favoriser les projets d'inclusion par le sport (pratique intergénérationnelle, pratique sportive éducative, pratique partagée entre personnes en situation de handicap et valides...).
	Développer les actions en faveur de la pratique parasportive	X	X	X	Soutien aux animations à destination d'un public clairement identifié ; possibilité de mettre en place des actions handi-valides. Les clubs bénéficiaires d'une subvention PSF doivent impérativement s'inscrire et recenser leurs activités dans le Handiguide des Sports.
	Développer les projets en faveur du sport-santé	X	X	X	Soutien aux projets proposant : <ul style="list-style-type: none"> • Une activité physique régulière, accessible et sécurisée visant notamment la lutte contre les méfaits de la sédentarité ou l'apparition de maladies chroniques ainsi que l'amélioration du bien-être physique, mental et social, • Une activité physique adaptée, intégrée à un parcours de santé et en complément d'un suivi médical, nécessitant notamment un encadrement sportif spécifique et diplômé dans ce domaine.
	Atténuer les impacts des pratiques sportives sur l'environnement et s'adapter au changement climatique	X	X	X	Valorisation des projets présentant, dans leur mise en œuvre prévisionnelle, des mesures en faveur du développement durable.
	Lutter contre toutes les formes de violences dans le sport	X	X	X	Accompagnement aux actions menées, auprès de tous les publics (sportifs, éducateurs, experts, dirigeants...), dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation relatives à toutes de formes de violences et discriminations dans le champ du sport.

